

***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Finistère***

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2015

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du
Finistère en date du 29 janvier 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale
ordinaire en date du 24 mars 2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN AU 31 DECEMBRE 2015	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015	7
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	13
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	27
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	28
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	29
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	31
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	33
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	34
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	34
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	35
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	35
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	36
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	36
NOTE 14 PROVISIONS.....	36
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	37
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	38
NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	40
NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	40
NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	40
NOTE 20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES	41
NOTE 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	42

NOTE 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	44
NOTE 23 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	45
NOTE 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	46
NOTE 25 OPERATIONS DE TITRISATION	47
NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	48
NOTE 27 REVENUS DES TITRES.....	48
NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	49
NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	49
NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	49
NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	50
NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	50
NOTE 33 COUT DU RISQUE	51
NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	52
NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	52
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	52
NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	53
NOTE 38 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	53
NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS	53
NOTE 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	53
NOTE 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	54

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		95 462	80 936
Caisse, banques centrales		35 892	31 951
Effets publics et valeurs assimilées	5	42 817	43 171
Créances sur les établissements de crédit	3	16 753	5 814
Opérations internes au Crédit Agricole	3	930 418	1 001 151
Opérations avec la clientèle	4	8 385 616	8 473 949
Opérations sur titres		676 798	647 501
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	217 087	59 318
Actions et autres titres à revenu variable	5	459 711	588 183
Valeurs immobilisées		562 785	556 698
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	498 756	483 140
Parts dans les entreprises liées	6-7	10 030	22 539
Immobilisations incorporelles	7	742	801
Immobilisations corporelles	7	53 257	50 218
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		159 870	161 153
Autres actifs	8	111 865	94 878
Comptes de régularisation	8	48 005	66 275
TOTAL ACTIF		10 810 949	10 921 388

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		911	912
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	911	912
Opérations internes au Crédit Agricole	10	5 968 622	6 208 034
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 714 745	2 545 897
Dettes représentées par un titre	12	373 772	614 669
Comptes de régularisation et passifs divers		211 355	181 750
Autres passifs	13	66 408	51 892
Comptes de régularisation	13	144 947	129 858
Provisions et dettes subordonnées		323 172	205 959
Provisions	14-15-16	149 749	175 948
Dettes subordonnées	17-19	173 423	30 011
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	18	1 218 372	1 164 167
Capital souscrit		100 074	100 074
Primes d'émission		142 443	142 443
Réserves		913 958	857 285
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		318	635
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		61 579	63 730
TOTAL PASSIF		10 810 949	10 921 388

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	23	892 583	765 400
Engagements de garantie	23	773 088	751 075
Engagements sur titres	23	41 298	1 600

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	23	79 395	152
Engagements de garantie	23	2 307 118	2 480 464
Engagements sur titres	23	1 318	1 600

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	26	318 156	333 101
Intérêts et charges assimilées	26	-185 224	-200 854
Revenus des titres à revenu variable	27	15 082	14 038
Commissions (produits)	28	131 677	132 765
Commissions (charges)	28	-30 288	-25 687
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	214	-375
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	3 344	5 279
Autres produits d'exploitation bancaire	31	4 484	3 474
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-1 351	-1 612
Produit net bancaire		256 094	260 129
Charges générales d'exploitation	32	-150 372	-147 554
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 647	-5 534
Résultat brut d'exploitation		100 075	107 041
Coût du risque	33	-8 011	-14 974
Résultat d'exploitation		92 064	92 067
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-18 313	75
Résultat courant avant impôt		73 751	92 142
Résultat exceptionnel	35	0	0
Impôt sur les bénéfices	36	-12 489	-28 751
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		317	339
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		61 579	63 730

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Finistère est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale du Finistère au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créateurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau

(en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (*voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période*).

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2015

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3,2 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole S.A. en intégralité en date du 1^{er} décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 3,2 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,2 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,9 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations sénior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 172,3 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations sénior pour 148,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 24,1 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Levée d'option d'achat SNC Jade Bail

La levée de l'option d'achat exercée par l'exploitant en janvier 2015 dans le cadre du montage fiscal SNC Jade Bail a conduit la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à se faire rembourser l'avance de 18 millions d'euros qu'elle avait réalisée à la SNC Jade Bail et à participer à due concurrence à l'augmentation de capital de la Société Financière Ty Nay, intermédiaire entre la Caisse Régionale et la SNC Jade Bail. Les titres Ty Nay détenus par la Caisse Régionale ont été

dépréciés durablement à hauteur de l'augmentation de capital et le stock d'impôts différés constitué depuis l'origine de l'opération a été repris.

Produits structurés aux collectivités publiques (A3C)

Dans le cadre de la mise en conformité des traitements comptables et financiers demandée par le Groupe, la Caisse Régionale du Finistère a comptabilisé 49 swaps de micro couverture d'une valeur nominale de 80 millions d'euros liés à des prêts structurés aux collectivités publiques réalisés par Cacib pour le compte de notre Caisse Régionale.

Augmentation du capital de la SAS Force 29

Afin de promouvoir le développement du territoire finistérien, le capital de la SAS Force 29, initialement de 5 millions d'euros a été porté au cours de l'année 2015 à 10 millions d'euros, libéré à hauteur de 6,25 millions d'euros.

Capitalisation des dividendes SAS Rue La Boétie

La SAS Rue La Boétie a procédé au cours du 1er semestre à la distribution d'un acompte sur dividende de 0,39 euro par action au titre de l'exercice 2015. En juillet 2015, la Caisse Régionale a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour un montant de 11,6 millions d'euros. Cette opération a été réalisée par la capitalisation des 11,4 millions d'euros de dividendes perçus de la SAS Rue La Boétie en 2015.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2015

Néant

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à 32,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 39,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 87 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une

limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une

probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt)

est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les

titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour

évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du

compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'établit à 0,2 millier d'euros.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 20 et 21.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2014.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du

personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- minorée des pertes actuarielles restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans

ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2015						31/12/2014	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	5 730				5 730		5 730	2 049
à terme	10 113				10 113		10 113	2 855
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				910	910		910	910
Total	15 843	0	0	910	16 753	0	16 753	5 814
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							16 753	5 814
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	588 288				588 288		588 288	647 527
Comptes et avances à terme	1 260	3 158	41 406	256 551	302 375	2 848	305 223	316 715
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				36 900	36 900	7	36 907	36 909
Total	589 548	3 158	41 406	293 451	927 563	2 855	930 418	1 001 151
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							930 418	1 001 151
TOTAL							947 171	1 006 965

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 37.817 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	4 932	157			5 089		5 089	5 158
Autres concours à la clientèle	465 703	1 003 459	3 060 994	3 941 736	8 471 892	34 753	8 506 645	8 597 432
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	48 538				48 538	728	49 266	51 535
Dépréciations							-175 384	-180 176
VALEUR NETTE AU BILAN							8 385 616	8 473 949

Commentaires :

La diminution de la ligne « Autres concours à la clientèle » s'explique pour 172.300 milliers d'euros par la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 170 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 36.054 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1.127 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 1.324 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2015 s'élève à 32.211 milliers d'euros contre 39.906 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2015 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique.

4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2014				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	4 079 594	69 969	46 882	32 976	25 387	4 118 148	69 910	44 654	32 893	23 228
Agriculteurs	1 117 424	87 926	51 387	57 742	38 839	1 130 749	78 877	47 552	52 311	35 783
Autres professionnels	963 439	49 760	36 379	30 226	25 028	979 346	51 044	36 377	30 221	23 955
Clientèle financière	289 364	7 406	4 727	5 661	3 646	236 625	6 672	3 587	5 051	2 727
Entreprises	1 308 174	66 904	49 483	48 171	39 187	1 281 215	77 868	51 598	57 981	41 660
Collectivités publiques	741 454	363	190	363	190	843 660	473		473	
Autres agents économiques	61 551	407	220	245	131	64 382	2 073	218	1 246	125
TOTAL	8 561 000	282 735	189 268	175 384	132 408	8 654 125	286 917	183 986	180 176	127 478

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2015				31/12/2014	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				42 585		42 938
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				232		233
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	42 817	0	43 171
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		2 409		214 464	216 873	58 676
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				1 148	1 148	1 619
Dépréciations		-934			-934	-977
VALEUR NETTE AU BILAN	0	1 475	0	215 612	217 087	59 318
Actions et autres titres à revenu variable		460 383			460 383	588 537
Créances rattachées						
Dépréciations		-672			-672	-354
VALEUR NETTE AU BILAN	0	459 711	0	0	459 711	588 183
TOTAL	0	461 186	0	215 612	676 798	690 672
Valeurs estimatives	0	476 127	0	265 491	741 618	717 283

(1) : Dont 36.054 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 11.853 milliers d'euros au 31 décembre 2014

Commentaires :

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations sénior et de titres subordonnés pour un montant de 172.300 milliers d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas procédé à des transferts.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 14.941 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 17.597 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 8.442 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 10.823 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	25 528	34 142
Clientèle financière	632 683	588 537
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	19 045	24 534
Divers et non ventilés		
Total en principal	677 256	647 213
Créances rattachées	1 148	1 619
Dépréciations	-1 606	-1 331
VALEUR NETTE AU BILAN	676 798	647 501

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	216 873	42 585	460 383	719 841	58 676	42 938	588 537	690 151
dont titres cotés	42 164	42 585		84 749	56 267	42 938		99 205
dont titres non cotés (1)	174 709		460 383	635 092	2 409		588 537	590 946
Créances rattachées	1 148	232		1 380	1 619	233		1 852
Dépréciations	-934		-672	-1 606	-977		-354	-1 331
VALEUR NETTE AU BILAN	217 087	42 817	459 711	719 615	59 318	43 171	588 183	690 672

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français pour 459.711 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation pour 458.175 milliers d'euros

OPCVM étrangers pour 0 millier d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 71.373 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2015 s'élève à 80.761 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	260 575	261 770
OPCVM obligataires	114 826	116 662
OPCVM actions	77 926	88 155
OPCVM autres	6 384	7 981
TOTAL	459 711	474 568

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Créances rattachées	Total	31/12/2014
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal			
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	6 600	3 644	28 137	178 492	216 873	1 148	218 021	60 295
Dépréciations							-934	-977
VALEUR NETTE AU BILAN					216 873	1 148	217 087	59 318
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute				42 585	42 585	232	42 817	43 516
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					42 585	232	42 817	43 516

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère											
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
					10 000	10 000	0	0	0	-2	0
SAS FORCE 29	€	10 000	-98	100,00%	10 000	10 000	0	0	0	-2	0
Autres titres de participations											
					488 710	477 968	10 537	0	0	630 001	12 989
SAS RUE LA BOETIE	€	2 550 738	15 307 045	2,29%	414 754	414 754	0	0	0	484 979	11 370
SAS SACAM INTERNATIONAL	€	522 023	78 965	2,29%	20 571	13 645	0	0	0	44 172	137
SA UNION EXPANSION OUEST	€	134 113	55 510	11,65%	17 777	17 777	1 165	0	0	5 863	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	€	725 471	90 384	2,40%	17 569	17 569	8 217	0	0	89 206	1 344
SAS CA BRET HABITAT HOLDING	€	7 500	-1 388	25,00%	5 000	1 184	1 155	0	0	-1 327	0
SAS SACAM AVENIR	€	145 931	-95	2,14%	3 130	3 130	0	0	0	-25	0
SACAM IMMOBILIER	€	139 588	-144	2,20%	3 074	3 074	0	0	0	94	0
CZMS	€	53 053	6 633	3,83%	2 030	2 030	0	0	0	5 247	138
SAS SACAM PARTICIPATIONS	€	62 558	10 558	2,29%	1 658	1 658	0	0	0	1 851	0
SAS CA BRETAGNE PARTICIPATIONS	€	6 160	-349	25,00%	1 540	1 540	0	0	0	-58	0
SAS DELTA	€			2,02%	1 607	1 607	0	0	0	0	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère											
Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
	€				18 087	8	23				
Autres titres de participations											
	€				11 598	9 102	1 025				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					528 395	497 078	11 585	0	0	629 999	12 989

(1) Le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	28 087	10 007	5 008	5 012
Titres cotés				
Avances consolidables	22	23	17 288	17 288
Créances rattachées			243	
Dépréciations	-18 079			
VALEUR NETTE AU BILAN	10 030	10 030	22 539	22 300
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	494 124	670 413	482 917	617 135
Titres cotés				
Avances consolidables	12 410	11 560	9 851	9 851
Créances rattachées	119		181	
Dépréciations	-14 039		-14 493	
Sous-total titres de participation	492 614	681 973	478 456	626 986
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	6 190	8 051	4 538	6 166
Titres cotés				
Avances consolidables			183	183
Créances rattachées				
Dépréciations	-48		-37	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 142	8 051	4 684	6 349
VALEUR NETTE AU BILAN	498 756	690 024	483 140	633 335
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	508 786	700 054	505 679	655 635

	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	528 395		492 463	
Titres cotés				
TOTAL	528 395		492 463	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	5 008	41 166	36 167		10 007
Avances consolidables	17 288	18 897	36 162		23
Créances rattachées	243		243		
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	22 539	60 063	72 572	0	10 030
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	482 916	11 207			494 123
Avances consolidables	9 852	14 483	11 924		12 411
Créances rattachées	182		62		120
Dépréciations	-14 493	-560	1 014		-14 039
Sous-total titres de participation	478 457	25 130	13 000	0	492 615
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 538	4 362	2 711		6 189
Avances consolidables	183		183		
Créances rattachées					
Dépréciations	-38	-11	1		-48
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 683	4 351	2 895	0	6 141
VALEUR NETTE AU BILAN	483 140	29 481	15 895	0	498 756
TOTAL	505 679	89 544	88 467	0	508 786

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	165 370	14 922	7 395		172 897
Amortissements et dépréciations	115 152	5 588		-1 100	119 640
VALEUR NETTE AU BILAN	50 218	9 334	7 395	-1 100	53 257
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 455				5 455
Amortissements et dépréciations	4 654	59			4 713
VALEUR NETTE AU BILAN	801	59	0	0	742
TOTAL	51 019	9 393	7 395	-1 100	53 999

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		13
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	111 846	94 812
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	19	53
VALEUR NETTE AU BILAN	111 865	94 878
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	886	21 361
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	83	183
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	919	1 352
Autres produits à recevoir	37 240	35 832
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	8 877	7 547
VALEUR NETTE AU BILAN	48 005	66 275
TOTAL	159 870	161 153

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 76.1 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Garantie et de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Garantie et de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	180 176	51 278	-53 013	-3 057		175 384
Sur opérations sur titres	1 331	672	-397			1 606
Sur valeurs immobilisées (1)	14 818	18 709	-1 016			32 511
Sur autres actifs	730	4	-574			160
TOTAL	197 055	70 663	-55 000	-3 057	0	209 661

(1) Les principales variations de dépréciations sur valeurs immobilisées concernent :

- les dotations sur CAB2H et SARL Ty Nay pour respectivement 401 et 18.079 milliers d'euros.
- les reprises sur Sacam International et Sacam Développement pour respectivement 905 et 96 milliers d'euros.

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	1				1		1	2
- à terme				910	910		910	910
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1	0	0	910	911	0	911	912
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	3 152				3 152		3 152	55 200
Comptes et avances à terme	692 971	1 373 196	2 336 040	1 554 932	5 957 139	8 331	5 965 470	6 152 834
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	696 123	1 373 196	2 336 040	1 554 932	5 960 291	8 331	5 968 622	6 208 034
TOTAL	696 124	1 373 196	2 336 040	1 555 842	5 961 202	8 331	5 969 533	6 208 946

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 561 083				1 561 083	356	1 561 439	1 338 103
Comptes d'épargne à régime spécial :	38 252				38 252		38 252	39 033
- à vue	38 252				38 252		38 252	39 033
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	391 761	140 154	551 431	21 874	1 105 220		1 115 054	1 168 761
- à vue	23 350				23 350		23 350	7 408
- à terme	368 411	140 154	551 431	21 874	1 081 870	9 834	1 091 704	1 161 353
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 991 096	140 154	551 431	21 874	2 704 555	356	2 714 745	2 545 897

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	1 150 414	1 083 326
Agriculteurs	161 307	152 451
Autres professionnels	155 521	146 632
Clientèle financière	58 051	41 673
Entreprises	1 058 712	1 009 179
Collectivités publiques	21 999	11 242
Autres agents économiques	98 551	89 855
Total en principal	2 704 555	2 534 358
Dettes rattachées	10 190	11 539
VALEUR AU BILAN	2 714 745	2 545 897

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								800
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	56 990	280 650	15 000	20 000	372 640	1 132	373 772	613 869
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	56 990	280 650	15 000	20 000	372 640	1 132	373 772	614 669

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	1	15
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	53 161	43 902
Versements restant à effectuer sur titres	13 246	7 975
VALEUR AU BILAN	66 408	51 892
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	29 341	9 836
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	708	1 003
Produits constatés d'avance	43 671	47 376
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 014	4 974
Autres charges à payer	64 993	63 042
Autres comptes de régularisation	1 215	3 625
VALEUR AU BILAN	144 947	129 858
TOTAL	211 355	181 750

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	141			25	1	117
Provisions pour autres engagements sociaux	864	26				890
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 673	419		520	1	2 573
Provisions pour litiges fiscaux	241			95	-1	145
Provisions pour autres litiges	126	779	21	40		844
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	113 681	4 529		11 543		106 667
Provisions pour restructurations		1 184				1 184
Provisions pour impôts (2)	18 078			18 078		
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	14 499	2 367	613	2 609	-1	13 643
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	12 114	274				12 388
Autres provisions (5)	13 531	2 390	4 224	400	1	11 298
VALEUR AU BILAN	175 948	11 968	4 858	33 310	1	149 749

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II. Elles comprennent les provisions collectives Bâle II pour 34.730 K€ et les provisions sectorielles pour 71.826 K€.

(2) Il s'agit de la reprise pour provision du stock d'impôt différé constitué dans le cadre du montage fiscal Jade Bail.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après

(5) Dont provision pour charges d'intérêts futures sur DAT pour 8.905 K€, et provision pour péréquation dans le cadre du projet "NICE" pour 69 K€.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	543 265	453 218
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	591 752	573 381
Ancienneté de plus de 10 ans	688 007	602 682
Total plans d'épargne-logement	1 823 024	1 629 281
Total comptes épargne-logement	361 867	371 174
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 184 891	2 000 455

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	12 512	17 480
Comptes épargne-logement	75 510	99 343
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	88 022	116 823

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 677	2 906
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 188	2 446
Ancienneté de plus de 10 ans	6 523	6 762
Total plans d'épargne-logement	12 388	12 114
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	12 388	12 114

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	12 114	274		12 388
Comptes épargne-logement :				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	12 114	274	0	12 388

La variation de la provision épargne logement au 31 décembre 2015 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N-1	26 176	21 937
Coût des services rendus sur l'exercice	1 853	1 486
Coût financier	388	673
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-310	
Variation de périmètre	-195	26
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 819	-1 293
(Gains) / pertes actuariels	-939	3 348
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	25 154	26 177

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus	1 853	1 486
Coût financier	388	673
Rendement attendu des actifs	-321	-652
Coût des services passés	-310	
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	251	4
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 861	1 511

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	22 479	21 649
Rendement attendu des actifs	321	653
Gains / (pertes) actuariels	174	-97
Cotisations payées par l'employeur	1 885	1 541
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-195	26
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 819	-1 293
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	22 845	22 479

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2015	31/12/2014
Composition des actifs		
- % d'obligations	84,2%	83,1%
- % d'actions	9,7%	9,5%
- % autres actifs	6,1%	7,4%

Position nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N	-25 154	-26 176
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	2 192	3 557
Juste valeur des actifs fin de période	22 845	22 478
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-117	-141

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	-141	-166
Cotisations payées par l'employeur	1 885	1 541
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 861	-1 516
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-117	-141

Rendement des actifs des régimes : 2.08%

Hypothèses actuarielles utilisées : 2.05%

NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					31/12/2014		
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme		30 000			30 000	11	30 011	30 011
Euro		30 000			30 000	11	30 011	30 011
Dollar								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
Euro								
Dollar								
C/C bloqués des Caisses Locales (1)				142 409	142 409	1 003	143 412	
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN	0	30 000	0	142 409	172 409	1 014	173 423	30 011

Commentaires :

- (1) Dont nouveau support de placement des Caisses Locales :
- a. BMTN subordonnés pour 125,9 millions d'euros
 - b. CCB pour 16,5 millions d'euros

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1.347 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 1.358 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecart conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2013	100 074	567 787	233 915	142 253		977	63 171	1 108 177
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013								
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		41 687	13 896					55 583
Affectation du résultat social 2013							-63 171	-63 171
Report à nouveau				190				190
Résultat de l'exercice 2014							63 730	63 730
Autres variations						-342		-342
Solde au 31 Décembre 2014	100 074	609 474	247 811	142 443	0	635	63 730	1 164 167
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014								
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		42 504	14 169					56 673
Affectation du résultat social 2014							-63 730	-63 730
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice 2015							61 579	61 579
Autres variations						-317		-317
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	100 074	651 978	261 980	142 443	0	318	61 579	1 218 372

Commentaires :

- (1) Le capital souscrit non appelé est nul.
(2) Dont 142.443 milliers d'euros de primes d'émission.
(3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation.

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	1 218 372	1 164 167
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	173 423	30 011
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 391 795	1 194 178

NOTE 20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	77 899	77 867	42 080	42 066
Devises	39 435	39 435	22 137	22 137
Euros	38 464	38 432	19 943	19 929
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	77 899	77 867	42 080	42 066

NOTE 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2015			31/12/2014
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 598 207	341 631	2 939 838	3 280 976
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	2 598 207	341 631	2 939 838	3 280 976
Swaps de taux d'intérêt	2 598 207	341 631	2 939 838	3 280 976
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	0	312 554	312 554	242 560
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	0	312 554	312 554	242 560
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		4 189	4 189	3 116
Vendus		4 189	4 189	3 116
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		152 088	152 088	118 164
Vendus		152 088	152 088	118 164
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 598 207	654 185	3 252 392	3 523 536

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change									
Options de taux	304 176			304 176					
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	487 606	1 361 392	1 290 839	487 606	1 361 392	1 290 839			
Caps, Floors, Collars	7 333	1 044		7 333	1 044				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	799 115	1 362 436	1 290 839	799 115	1 362 436	1 290 839	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	129 205	26 561		129 205	26 561				
Sous total	129 205	26 561	0	129 205	26 561	0	0	0	0
TOTAL	928 320	1 388 997	1 290 839	928 320	1 388 997	1 290 839	0	0	0

	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change									
Options de taux	236 328			236 328					
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 095 777	1 000 046	1 185 153	1 095 777	1 000 046	1 185 153			
Caps, Floors, Collars		10 000	2 464		10 000	2 464			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	1 332 105	1 010 046	1 187 617	1 332 105	1 010 046	1 187 617	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	84 146			84 146					
Sous total	84 146	0	0	84 146	0	0	0	0	0
TOTAL	1 416 251	1 010 046	1 187 617	1 416 251	1 010 046	1 187 617	0	0	0

21.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2015		31/12/2014	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change		304 176		84 146
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-82 446	3 139 837	-90 342	3 280 976
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		8 377		12 464
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-82 446	3 452 390	-90 342	3 377 586
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		155 766		84 146
Sous total	0	155 766	0	84 146
TOTAL	-82 446	3 608 156	-90 342	3 461 732

21.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		110 607	2 687 600	341 630
Contrats assimilés				

NOTE 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	38 164	4 972	43 136	39 309	5 951	45 260
Risques sur les autres contreparties	9 094	2 166	11 260	12 389	2 032	14 421
Total avant effet des accords de compensation	47 258	7 138	54 396	51 698	7 983	59 681
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	47 258	7 138	54 396	51 698	7 983	59 681
- dérivés actions et sur indices						
Total avant effet des accords de compensation	47 258	7 138	54 396	51 698	7 983	59 681
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation						
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	47 258	7 138	54 396	51 698	7 983	59 681

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

NOTE 23 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements de financement	892 583	765 400
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	65 085	21 119
. Engagements en faveur de la clientèle	827 498	744 281
Ouverture de crédits confirmés	467 079	444 802
- Ouverture de crédits documentaires	3 487	1 767
- Autres ouvertures de crédits confirmés	463 592	443 035
Autres engagements en faveur de la clientèle	360 419	299 479
Engagements de garantie	773 088	751 075
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	560 877	560 877
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	560 877	560 877
. Engagements d'ordre de la clientèle	212 211	190 198
Cautions immobilières	20 862	13 197
Autres garanties d'ordre de la clientèle	191 349	177 001
Engagements sur titres	41 298	1 600
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	41 298	1 600
Engagements reçus		
Engagements de financement	79 395	152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	79 395	152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 307 118	2 480 464
. Engagements reçus d'établissements de crédit	501 797	406 341
. Engagements reçus de la clientèle (2)	1 805 321	2 074 123
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	273 937	277 945
Autres garanties reçues	1 531 384	1 796 178
Engagements sur titres	1 318	1 600
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	1 318	1 600

(1) Dans le cadre du dispositif Switch mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. à hauteur de 560.877 milliers d'euros.

(2) La variation des engagements de garantie reçus de la clientèle s'explique par la cession d'un portefeuille de crédit habitat ainsi que des garanties attachées à ces crédits pour 172.300 milliers d'euros dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 2.395.630 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2.373.567 milliers d'euros en 2014. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1.297.575 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1.304.558 milliers d'euros en 2014 ;
- 233.112 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 268.974 milliers d'euros en 2014 ;
- 201.338 milliers d'euros de créances dans le cadre du FCT Evergreen, contre 208.825 milliers d'euros en 2014 ;
- 663.605 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 591.210 milliers d'euros en 2014.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantisements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

NOTE 25 OPERATIONS DE TITRISATION

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,9 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations sénior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 172,3 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations sénior pour 148,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 24,1 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Dans ce cas, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère).

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 228	4 076
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 280	27 194
Sur opérations avec la clientèle	283 188	294 841
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 411	4 546
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	3 608	2 444
Autres intérêts et produits assimilés	441	
Intérêts et produits assimilés	318 156	333 101
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 582	-3 908
Sur opérations internes au Crédit Agricole (1)	-101 130	-106 022
Sur opérations avec la clientèle	-36 783	-39 587
Charge nette sur opérations de macro-couverture (2)	-39 317	-45 410
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-5 400	-5 872
Autres intérêts et charges assimilées	-12	-55
Intérêts et charges assimilées	-185 224	-200 854
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	132 932	132 247

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

(1) Dont :

- 15,8 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé d'avances contre 8,5 millions d'euros en 2014
- 12,9 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé d'emprunts en blanc contre 0 en 2014

(2) Dont 0 million d'euros de soulte de résiliation de swaps de macro couverture contre 5,5 millions d'euros en 2014.

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	14 961	13 623
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	121	415
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	15 082	14 038

(1) dont 11,4 millions d'euros de dividendes SAS rue de la Boétie perçus sur 2015

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	503	-136	367	470	-136	334
Sur opérations internes au crédit agricole	19 478	-21 799	-2 321	26 212	-17 170	9 042
Sur opérations avec la clientèle	33 820	-748	33 072	33 611	-882	32 729
Sur opérations sur titres		-4	-4		-4	-4
Sur opérations de change	98		98	95		95
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	77 207	-6 990	70 217	71 881	-6 802	65 079
Provision pour risques sur commissions	571	-611	-40	496	-693	-197
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	131 677	-30 288	101 389	132 765	-25 687	107 078

(1) dont prestations d'assurance-vie : 16.775 milliers d'euros

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	410	258
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-196	-633
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	214	-375

NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-672	-34
Reprises de dépréciations	354	278
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-318	244
Plus-values de cession réalisées	3 662	5 035
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 662	5 035
Solde des opérations sur titres de placement	3 344	5 279
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	3 344	5 279

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers (1)	4 484	3 359
Quote part des opérations faites en commun		115
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	4 484	3 474
Charges diverses	-393	-469
Quote part des opérations faites en commun	-958	-1 143
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 351	-1 612
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 133	1 862

(1) L'augmentation des produits divers s'explique pour 951 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	54 690	52 577
Charges sociales :	24 872	24 426
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 960	6 992
Intéressement et participation	8 397	8 657
Impôts et taxes sur rémunérations	10 277	10 325
Total des charges de personnel	98 236	95 985
Refacturation et transferts de charges de personnel	-7 850	-5 922
Frais de personnel nets	90 386	90 063
Frais administratifs		
Impôts et taxes	5 815	6 439
Services extérieurs et autres frais administratifs	55 079	52 135
Total des charges administratives	60 894	58 574
Refacturation et transferts de charges administratives	-908	-1 083
Frais administratifs nets	59 986	57 491
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	150 372	147 554

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices 2013 et 2014, un montant cumulé de 5.604 milliers d'euros a été accordé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Le montant acquis au titre de l'exercice 2014, à savoir 2.078 milliers d'euros, a été intégralement utilisé dans le cadre de la poursuite de la réallocation des effectifs relatif au projet nouvel élan (30 personnes), du renforcement de la formation et de l'innovation (pôles mer, numérique et santé vieillissement).

Le montant des crédits restant à employer est de 2.156 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	286	284
Non cadres	1 075	1 053
TOTAL	1 361	1 337

NOTE 33 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et dépréciations	56 623	72 857
Dépréciations de créances douteuses	49 300	53 753
Autres provisions et dépréciations	7 323	19 104
Reprises de provisions et dépréciations	-64 347	-65 375
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-48 926	-42 981
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-15 421	-22 394
Variation des provisions et dépréciations	-7 724	7 482
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	4 340	558
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	14 330	6 804
Décote sur prêts restructurés	35	15
Récupérations sur créances amorties	-372	-652
Autres pertes	613	767
Autres produits (5)	-3 211	
COÛT DU RISQUE	8 011	14 974

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 13.291 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1.039 milliers d'euros

(2) Dont 613 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 1.030 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 13.291 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(5) Dont 3.211 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus de Crédit Agricole S.A. suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	19 836	1 686
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	19 836	1 686
Reprises de dépréciations	-1 016	-1 731
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 016	-1 731
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	18 820	-45
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (1)	18 820	45
Plus-values de cessions réalisées	424	11
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	424	11
Moins-values de cessions réalisées	-3	-2
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3	-2
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	417	-62
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	417	-62
Solde en perte ou en bénéfice	18 403	17
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	177	170
Moins-values de cessions	-87	-78
Solde en perte ou en bénéfice	90	92
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	18 313	-75

(1) A la suite de la levée d'option d'achat par le preneur dans le cadre d'un montage fiscal, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constaté la transformation de l'avance en titres, la dépréciation de ces titres et la reprise de provision pour impôts différés du même montant.

NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas constaté de charges ni de produits exceptionnels sur l'exercice.

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

Commentaires :

A fin décembre 2015, la charge fiscale s'établit à 30,5 millions d'euros, contre 28,7 millions d'euros en 2014. La variation s'explique notamment par la baisse des crédits d'impôt différé sur les prêts à taux zéro et la diminution de l'économie d'impôt sur les sociétés générée par les résultats déficitaires des filiales intégrées fiscalement.

Intégration fiscale :

Dans le cadre du régime d'imposition fiscale groupe dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère fait partie, le montant de la réallocation d'économie d'impôts sur les sociétés versée par Crédit Agricole S.A. a été de 1.307 milliers d'euros en 2015.

NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES

BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'essentiel de son activité en France sur le seul secteur « Banque de proximité » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

NOTE 38 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne constate aucun évènement de ce type.

NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	BENEFICE DE L'EXERCICE
- Intérêts aux parts	750
- Rémunération des CCA	5 553
- Réserve légale	41 457
- Autres réserves	13 819
TOTAL	61 579

NOTE 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

NOTE 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Finistère

<i>(en milliers d'euros)</i>	Société Ernst & Young	%	Ouest Conseils Audit	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	55	92%	55	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0%		0%
Sous-total	55	92%	55	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	5	8%		0%
Sous-total	5	8%	0	0%
TOTAL	60	100%	55	100%